




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-294**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111519-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VOTE DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PRÉVU A LA CONVENTION

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VOTE DU SOLDE DE LA
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PRÉVU A LA CONVENTION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal a adopté la convention multi-partenariale n°2015.497 établie pour 3 ans, relative aux missions de « l'association pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique » et qui fixait les montants des subventions accordées par les différentes collectivités publiques ;

Vous avez déjà voté le deuxième versement en avril 2017; l'échéancier fixé par la convention prévoit de verser le solde avant le 30 juin.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui d'allouer à l'association "pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique" le troisième et dernier acompte de subvention au titre du budget 2017.

N° TIERS	ASSOCIATION (33-6574-923/2466)	TYPE	MONTANTS ATTRIBUES (en €)			SUBVENTION PROPOSEE (en €)
			Dotation 2015	Dotation 2016	Obtenu 2017	2017
41426	FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE D'AIX EN PROVENCE	F	1 335 000	1 335 000	801 000	534 000
Eq		80 000	80 000	0	0	
Ex		22 973	22 973	0	0	
TOTAL			1 437 973	1 437 973	801 000	534 000

Cette proposition a été validée le 18 mai 2017.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à «l'association pour le Festival d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique» une subvention de fonctionnement pour un montant de **534 000€**;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923/1681 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-294 - FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VOTE DU SOLDE DE LA
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PRÉVU A LA CONVENTION-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Gérard BRAMOULLÉ Maryse JOISSAINS MASINI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/06/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»